

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFITE-BOLLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
8 heures 35 min.	soir, Omnibus.	9 heures 50 min.	matin, Express.
4 — 35 —	— — — — —	11 — 49 —	— — — — —
3 — 50 —	matin, Poste.	5 — 11 —	soir, Omnibus.
9 — 04 —	— — — — —	9 — 52 —	— — — — —
			Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 02 min.	soir, Omnibus.	3 heures 02 min.	matin, Omnib.-Mixte.
		7 — 52 min.	matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	»	Poste, 24 f.	»
Six mois, —	10 »	—	13 »
Trois mois, —	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Constitutionnel* :

La principale préoccupation de plusieurs journaux italiens paraît s'appliquer aujourd'hui à la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse, reconnaissance qu'ils considèrent volontiers, sinon comme imminente, au moins comme à peu près assurée.

L'opinion apprécie l'attitude de la Prusse dans les termes suivants :

« Le gouvernement prussien a jusqu'à présent hésité, et il hésite encore à reconnaître le royaume d'Italie. Il ne nous est pas hostile, puisqu'il n'a pas cessé d'entretenir avec nous des relations amicales ; mais il ne s'est pas encore décidé à un acte dont les deux grandes puissances occidentales lui ont donné l'exemple.

Sous cette hésitation du cabinet de Berlin se révèle une politique de grave prudence envers une partie de l'Allemagne et une incertitude presque invincible quant aux choix entre les principes du droit divin et ceux du droit populaire. Mais on pourrait aussi supposer que cette hésitation provient du désir du gouvernement prussien de préparer l'opinion publique à la reconnaissance du royaume d'Italie, à laquelle lui-même ne s'opposera pas : si telle est la politique du cabinet de Berlin, il est incontestable qu'elle ne saurait être mieux comprise que par le peuple prussien et ses représentants. »

De son côté, le journal *l'Italie* enregistre avec empressement tous les bruits qui seraient présentir dans un avenir très prochain l'adhésion de la Prusse au nouvel ordre de choses. Voici le début de son bulletin :

« De tous les côtés nous arrive aujourd'hui encore la nouvelle de la prochaine reconnaissance par la Prusse du royaume d'Italie. Dépêches télégraphiques, journaux allemands ou français, correspondances privées, nous répètent à l'envi et sur tous les tons le même bruit. Un télégramme, daté ce matin de Paris, nous assure même que

la Prusse aurait proposé à la Russie de procéder ensemble à cette reconnaissance. »

Le *Movimento* de Gènes publie la nouvelle suivante : « Hier soir est parti le vapeur postal qui touche à Caprera. MM. les députés Crispi et Moridin étaient à bord ; ils vont, à ce qu'on prétend, conférer avec le général Garibaldi au sujet de la nouvelle assemblée libérale italienne qui se réunira à Gènes le 9 du mois prochain par les soins du nouveau comité central de *Provedimento*. »

La chambre des députés a approuvé les conventions postales avec la Suisse et la Grèce. M. La Farina a manifesté le désir que l'on conclût une convention pareille avec la Prusse. M. Ricasoli a répondu qu'il avait toujours cherché à ce que la cause italienne ne fût pas isolée dans ses rapports avec les autres nations. « Parmi les peuples qui témoignent à l'Italie le plus de sympathie, a-t-il dit, est le peuple prussien. Son gouvernement manifeste aussi des sentiments favorables à notre cause. Son représentant est toujours resté à Turin, comme le nôtre à Berlin. L'envoyé de l'Italie a été accueilli avec sympathie et distinction au couronnement du roi de Prusse. On doit donc rendre hommage aux bons égards et à la magnanimité du peuple et du gouvernement prussiens. — Havas.

On lit dans le *Monde* :

Les manifestations italiennes commencent à inquiéter sérieusement les amis de l'Italie piémontaise. On se félicitait d'abord de la prétendue réponse qui était ainsi donnée, disait-on, au cardinal Antonelli ; mais on a bientôt vu, d'abord que ce n'étaient pas les populations qui répondaient, ensuite, que le mouvement était purement républicain et mazzinien. Au milieu des cris de Vive Victor-Emmanuel ! il n'était pas difficile de distinguer ceux de : Vive Mazzini ! Ceux qui criaient : A bas le Pape-Roi ! criaient aussi : A bas la royauté ! A Gènes, on a demandé le rappel de Mazzini ; à Pavie, on a crié qu'on voulait aller à Rome avec le peuple, c'est-à-dire sans le Roi ; à Bergame, les cris ont revêtu un caractère ouver-

tément anti-catholique et impie ; partout, c'est la fermentation révolutionnaire et républicaine qui qui s'est fait sentir. Voilà que le baron Ricasoli s'aperçoit que la royauté piémontaise n'a été qu'un masque, le mazzinisme s'est servi du Roi pour faire l'unité ; l'unité faite, on se débarrassera du Roi et de tous les ministres de la royauté ; c'est l'avènement d'une nouvelle couche de révolutionnaires ; les satisfaits d'aujourd'hui vont être obligés de faire place à ceux qu'ils croyaient avoir joués et relégués pour toujours au second plan. Il se trouve que les plus habiles ne sont pas les plus rusés, et il ne va plus rester en présence que la révolution pure et la conservation pure.

On écrit de Vérone le 10 février à la *Gazette de Vienne* :

« Le voyage que le général Benedeck devait faire à Vienne est ajourné et n'aura guère lieu avant le mois d'avril. Les dislocations des troupes qui se font toujours vers le retour de la belle saison, et d'autres mesures militaires exigent la présence du général en chef : en ce moment surtout où de nouvelles dispositions, concernant les troupes, vont être mises à exécution, il peut s'éloigner moins facilement qu'auparavant. Il y a quelques semaines à peine il était question du rappel des officiers surnuméraires et en congé. Aujourd'hui on accorde des congés en grand nombre et d'autres mesures militaires indiquant que l'on compte sur le maintien de la paix. Chez nous aussi, on songe à diminuer les attelages de l'artillerie, toutefois ce n'est pas dans nos contrées mais dans les provinces autrichiennes limitrophes qu'on les confierait aux cultivateurs pour s'en servir et les entretenir, contre garantie de la restitution immédiate en cas de besoin. »

Le *Correspondant de Nuremberg* se moque de la légèreté avec laquelle les feuilles prussiennes poussent à la guerre civile pour l'affaire de la Hesse-Electorale. Suivant ce journal, l'incorporation du Schleswig constituerait une cause de guerre bien plus réelle.

FEUILLETON

LE NID DES BERGERS.

(Suite.)

Mes dispositions furent bientôt prises pour notre départ. A la chute du jour, je plaçai ma petite Rose sur les coussins de la voiture, et les chevaux partirent au pas, afin de ne pas éveiller les soupçons. Mais malgré les précautions que nous avions prises pour ne pas ébruiter notre départ, il ne pouvait échapper à la surveillance active de la haine et de la convoitise.

Un riche bourgeois de Bayonne, que la violence de ses opinions demagogiques avait placé à la tête du tribunal du district, s'était fait construire une élégante habitation, non loin de notre manoir ; le rêve de son ambition était de paver ses salons avec les marbres du château d'Harrautéguy. L'instinct du mal, combiné avec l'intérêt personnel, l'avait doué, pour ainsi dire, du pouvoir de la seconde vue : il avait deviné que le bonnet rouge ne flottait plus sur le donjon qu'à titre de paratonnerre ; il devina que d'Harrautéguy se disposait à reprendre les rangs de l'émigration ; et en même temps que nous préparions notre départ, il préparait sa vengeance.

Notre voiture se dirigeait vers Hasparren pour attein-

dre sur ce point la route de Saint-Jean-Pied-de-Port. Arrivée au sommet d'un coteau, je jetai un regard d'adieu vers le château de mes ancêtres ; tout dormait dans le silence d'une nuit brumeuse ; le donjon, les arbres séculaires du parc ne formaient qu'une masse noire tranchant sur un crépuscule grisâtre.

Tout-à-coup, trois lueurs rapides comme des étincelles éclairèrent le donjon, et trois détonations se succédèrent... Je fais arrêter ; j'écoute, je n'entends que le bruit de mon cœur ; toi, tu dormais sur mes genoux... Deux nouveaux coups de feu retentissent, et tout rentre dans le silence... Je regarde avec anxiété ; le reflet d'un incendie enveloppe le château. Je voulus revenir au secours de mon frère, et m'enlever dans les cendres du manoir où j'étais née, mais je n'avais pas le droit de mourir ; je te l'ai dit, tu dormais sur mes genoux, et il ne restait plus que moi sur la terre pour protéger la dernière des d'Harrautéguy.

Le bruit du galop d'un cheval me donna l'espoir que ton père allait nous rejoindre !... Nouvelle erreur !... Un fidèle valet cria de loin à notre cocher : Ventre à terre ! Renaud, pars ventre à terre ! ou M^{lle} la comtesse est perdue, comme M. le marquis !...

— Mon frère perdu !... m'écriai-je.

— Au galop ! vous dis-je, vous saurez les détails quand nous aurons passé la frontière.

Son fouet claqua, la voiture partit, broyant les pier-

res d'un chemin de traverse, et par une obscurité qui nous déroba la fondrière. Pas une étoile n'éclairait au ciel. Bouleversée par la douleur, je croyais rouler dans l'enfer. Nous atteignîmes Hasparren ; un ami de notre famille nous fournit deux chevaux, et nous reprîmes notre route, toujours à fond de train, jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port. Le valet qui nous précédait avait fait préparer un cacolet (1) ; je m'installai dans un des paniers, et je te couchai au fond du second, à côté de la jeune Basquaise qui nous conduisait, et nous parvîmes à atteindre enfin le port Dibagnète et Roncevaux... Nous étions sauvés.

— Et mon père, demanda Rose ?

— Ton père, assailli par les terroristes, avait péri sous leurs coups. Des quatre coins du château montèrent bientôt d'épais tourbillons de fumée rougeâtre d'où s'élançèrent des gerbes de feu ; le soir, ces pans de murailles noircies et ce donjon, qui s'élevait devant nous, reflétaient les dernières lueurs de l'incendie.

Rose, le regard fixement attaché sur les ruines, ne les voyait qu'à travers les larmes qui roulaient dans ses yeux.

— Arrivée à Pampelune, poursuivit Marguerite, je voulus présenter aux émigrés la dernière des d'Harrautéguy, toutes les portes se fermèrent devant moi. D'Har-

(1) Le cacolet est une espèce de bât à deux sièges, sur lequel s'asseyaient deux personnes.

Le *Courrier du Palatinat* s'amuse de l'alarme qui s'est produite dans la presse française à cause du mouvement national allemand.

Le *Zeit*, de Francfort, est heureux que la Prusse ait pris une décision; la reconnaissance de l'Italie promettant la conclusion du traité de commerce avec la France. Mais il pense que la déclaration du comte Bernstorff, sur la question de la Hesse-Electorale, n'est pas satisfaisante.

L'*Indicateur de Manheim* demande que la Prusse adresse le *quos ego* au parti Grossdeutsch, qui veut que l'Autriche reste comprise dans l'Allemagne et qu'elle ait recours aux armes. Derrière la levée de boucliers du parti autrichien se cache la révolution.

Dans une réunion tenue dimanche dernier à Carlsruhe, des membres du National Verein ont demandé l'établissement d'un pouvoir central et d'une représentation du peuple, et pour la Hesse-Electorale, le rétablissement de la constitution de 1831 avec la loi électorale de 1849. La réunion a exprimé en même temps sa reconnaissance au gouvernement badois, au parti progressiste de Prusse et au peuple hessois lui-même pour l'attitude qu'il a su conserver. — Havas.

Dans la Chambre des communes, M. Bright blâme le gouvernement anglais d'envoyer des troupes au Canada. Ce fait est de nature à alarmer l'opinion publique aux Etats-Unis, surtout quand on considère que le gouvernement fédéral a si précipitamment restitué MM. Mason et Slidell. Lord Palmerston défend la politique du gouvernement à l'occasion de l'envoi de ces troupes. Il était nécessaire dans l'intérêt de l'honneur de l'Angleterre. Si le gouvernement américain avait l'intention de restituer les commissaires, pourquoi ne pas restituer tout de suite? Pourquoi le capitaine Wilkes a-t-il été fêté? Pourquoi le vote de la Chambre des représentants en l'honneur de M. Wilkes? — Havas.

Les nouvelles de New-York, sont du 6 février : M. Seward, en parlant de la permission accordée aux troupes anglaises de passer le Maine, dit : Aucune puissance étrangère ennemie de l'Angleterre ne pourrait se plaindre de cette permission. M. Seward ne veut pas affecter d'ignorer qu'une partie de la population du Canada anglais, s'est montrée hostile aux Etats-Unis, mais le gouvernement anglais a toujours tenu un langage amical, et le gouvernement fédéral ajoute foi aux assurances du gouvernement anglais. La politique du gouvernement fédéral est de fortifier le territoire afin de résister à ses ennemis, mais le gouvernement a obtenu plus de force en ce montrant conséquent dans toutes choses, et juste. M. Seward termine en disant que si l'Etat du Maine est lésé par la permission donnée aux troupes anglaises, les instructions seront modifiées. Au congrès, M. Chandler propose de donner avis à l'Angleterre de terminer le traité de réciprocité du Canada. — Havas.

On nous assure, dit la *Iberia* de Madrid du 13, que le *Sumter* a coulé bas un navire qui, bien

que sous pavillon américain, contenait du charbon pour l'Espagne. En conséquence, le chef de l'escadre d'instruction d'Algésiras a envoyé un agent à Gibraltar pour demander des explications au commandant de ce vapeur. Quelque journal ministériel pourrait-il nous dire quelles sont les instructions données à ce sujet par le gouvernement et quel aura été le résultat de l'entrevue entre notre agent et le commandant du vapeur que nous avons laissé se refaire à Cadix et qui maintenant nous porte préjudice. — Havas.

Le Corps-Législatif a adopté, par 221 voix contre 14, le projet de loi qui autorise les départements, les communes et les établissements publics à emprunter au Crédit foncier les sommes nécessaires au paiement de la soulte de leurs rentes 4 1/2 0/0. Il résulte des explications données dans le cours de la discussion par M. Vuitry, président de section au conseil d'Etat et commissaire du gouvernement : 1° que la conversion reste entièrement facultative pour les établissements comme pour les rentiers ordinaires; 2° que ces établissements seront autorisés, s'ils en manifestent le désir, à vendre la portion de rente nécessaire pour payer le montant de la soulte sur le surplus.

(Constitutionnel)

FAITS DIVERS.

On mande de Toulon, le 17 février :

En conséquence de nos succès en Cochinchine, le reste des troupes françaises qu'on avait laissées en Chine, a commencé à arriver à Toulon. Un bataillon du 102^e de ligne, ramené par le *Gomer*, a débarqué hier et a été reçu solennellement par la garnison et par la population de la ville. Ces soldats aguerris, revenant de cinq mille lieues, avaient un aspect imposant. D'autres transports chargés de troupes, reviennent désarmés en France. Une levée supplémentaire de marins jusqu'à quarante ans, est ordonnée pour combler les vides.

— Nous trouvons dans le *Temps* des détails sur un banquet solennel donné par le Grand-Orient de France, pour l'installation de son nouveau grand-maître.

Ce banquet, auquel assistaient les dignitaires de l'Ordre, les vénérables des loges de Paris et de nombreux maçons de tous grades, a été précédé d'une tenue on séance, dans laquelle le maréchal Magnan a fait connaître la manière dont il entendait s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées.

Il a déclaré qu'il était décidé à conserver à la Maçonnerie toutes ses libertés et son caractère fondamental; qu'il avait appelé son conseil à reprendre le rang qu'il devait occuper près de lui, et qu'il serait heureux de profiter des lumières de tous les maçons.

Conformément à son attente, a-t-il dit, un grand nombre de loges ont protesté contre l'illégalité de sa nomination; il respecte cette juste protestation, et fera tous ses efforts pour se ren-

dre digne du mandat que les maçons consentent à lui reconnaître. »

Le maréchal Magnan a déclaré enfin que sa ferme intention était de réunir au Grand-Orient les rites dissidents, et que, malgré l'opposition du rite écossais à cette mesure, il le contraindrait à obéir à sa volonté.

— Le *Morning-Advertiser* publie les nouvelles suivantes de Londres, en date du 17 février :

Samedi, un grand nombre d'ouvriers sans travail parcouraient les quartiers de Londres situés à l'est, et l'on voyait dans celui de White-Chapel des groupes d'hommes, à demi-mourants de faim demander l'aumône et arrêter les passants. Aux divers abords des Docks, on voyait aussi des bandes d'hommes sans ouvrage, dans un misérable état de dénûment, et les ateliers de charité étaient assiégés de pauvres tisserands et autres réduits à une excessive misère.

— Les commissaires de la police métropolitaine ont commencé à former une division qui portera le nom de division X, et se composera d'hommes d'élite, pris dans le corps tout entier, pour faire spécialement le service à la prochaine Exposition internationale.

Il a été envoyé des circulaires pressantes aux compositeurs, qui devront, le plus tôt possible, fournir leur contingent d'œuvres nouvelles pour le corps de musique qui fonctionnera à l'inauguration de l'Exposition, au mois de mai prochain. C'est là une grande et belle occasion pour Meyerbeer, Verdi et Stendale Bennett. Il y aura un nombreux orchestre et un chœur au complet, en tout 1,800 musiciens.

— Des avis reçus de Great-Grimsby annoncent que de terribles scènes de désordre se sont passées au sujet de l'élection de vendredi dernier. L'hôtel de M. Heneage a été complètement dévasté. La police de Hull, qu'on avait envoyée dans la matinée, a été, dit-on, à moitié massacrée. L'inspecteur qui commandait le détachement a été horriblement maltraité. Plusieurs hommes ont été grièvement blessés, et l'on dit que les blessures de quelques-uns sont presque mortelles. Les électeurs ont détruit une grande quantité d'effets précieux.

(Morning-Chronicle.)

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche dernier, un événement qui, fort heureusement, n'a pas eu de suites aussi graves qu'on pouvait le craindre, a mis en émoi les habitants de Chacé.

Quatre jeunes gens de notre ville avaient organisé pour ce jour une partie de campagne. Ils se dirigèrent, par Munet, sur Chacé. Après de trop copieuses libations, l'un d'eux voulut quitter la société, et, pour abrégé le chemin qui devait le ramener à Saumur, il se détermina à passer le Thouet à la nage. Dans sa précipitation, il ne calcula rien, et, revêtu des lourds et nombreux vêtements qu'exige la saison, il se mit à l'eau.

A peine avait-il fait quelques brasses, qu'il disrut. Aux cris poussés par deux de ses camarades, le troisième, qui prenait ses ébats fort loin

— Ne me grondez pas; je pars, afin de ramener M. Frank près de vous.

V.

Rose se dirigea vers le nid des bergers. Le vol de l'hirondelle est lent, comparé à la rapidité de ses pensées. Enfin, elle arriva au bois des aulnes, où Frank l'attendait. Elle courut à lui, dévorée de l'impatience de tout dire; cependant, elle eut la force de se contenir.

— Il m'aime, pauvre gardeuse des champs, pensait-elle; laissons-lui son erreur et réservons à ma tante le bonheur de jouir de sa surprise.

Peu de temps après, de retour chez elle, Rose présentait Frank à sa tante en lui disant :

— Le voilà...

— Nous devons remercier monsieur d'être passé sans mépris auprès de l'enfant sans fortune, dit Marguerite.

— C'est moi qui dois bénir votre nièce d'avoir arrêté ses regards sur un homme que la fatalité a longtemps poursuivi, reprit Frank avec une dignité affectueuse.

— Vous auriez eu à souffrir de la fatalité, monsieur? Vous pouvez vous plaindre d'elle ici, nous la connaissons : elle ne nous a pas épargnés.

— Elle a frappé mon père, madame, et les préjugés des hommes ont fait retomber sur moi toutes les fautes du passé.

— C'est un lien de plus entre cette enfant et vous, monsieur; car elle aussi est victime des crimes et des

hautéguay avait forfait à tous les devoirs d'un gentilhomme; tu n'étais plus, pour les fidèles serviteurs du roi, que le rejeton maudit d'un parjure... Rose!... ma pauvre Rose! j'ai eu besoin de l'appui de Dieu et de ma conscience pour ne pas demeurer écrasée sous le poids de cette réprobation. Je résolus de te soustraire au mépris, comme je t'avais préservée de la mort. Le Consulat venait de rendre la sécurité à notre malheureuse patrie. Et, bien que le château de ma famille m'apparût taché de sang, je cédai à la voix impérieuse qui me disait : « Si tu ne dois pas partager la sépulture de tes ancêtres, va du moins mourir auprès de leur tombeau. » Tu sauras un jour, à l'âge où l'on commence à regarder en arrière, combien est grande la puissance qui attire les vivants vers la demeure des morts.

Mais comment revenir sous nos véritables noms dans les lieux de notre splendeur passée? La sœur et la fille des d'Harrautéguay, dépouillées de la fortune qui commande le respect public, n'auraient inspiré aux meilleurs qu'une insultante pitié; d'ailleurs j'avais vu l'éclat d'un noble nom et les grandeurs périssables attirer la foudre sur tant de têtes, je voulus mettre la tienne à l'abri... Retenons ma chère Rose dans les régions modestes, me disais-je, que l'ignorance soit son patrimoine, l'innocence sa parure, le travail sa distinction. Je basai l'espoir de ton bonheur sur ce plan d'existence calme, je revins vêtue comme une mendicante dans les ruines

d'Harrautéguay, qui s'animaient pour moi des plus émouvants souvenirs. Espèce de statue à double face : l'une apparente, l'autre réelle; les hommes ne voyaient que celle de la pauvre veuve; mais c'était celle de la comtesse qui regardait le donjon seigneurial. Dans mes rêves pour ton avenir, je te voyais la femme d'un honnête cultivateur labourant le sol de tes pères, et vivant auprès d'un manoir dont l'histoire ne te serait jamais connue.

Rose ne put garder plus longtemps le silence.

— Ah! ma tante! dit-elle avec vivacité, je ferai labourer le sol de mes pères, j'habiterai leur antique manoir, je l'habiterai riche, heureuse, entourée d'une considération qui vous rappellera vos anciens jours. C'est pour cette fin que la Providence a placé sur mon chemin un homme généreux qui veut réparer tous nos malheurs... Il est digne de nous, ma mère; car, riche, il a aimé la pauvre orpheline; jeune, il a connu la douleur et l'adversité.

Les plus fermes vertus renoncent aisément à la résignation quand elles entrevoient le retour des prospérités perdues. La comtesse Marguerite sourit à l'espoir de relever le château des d'Harrautéguay.

— Cet homme, dit-elle à Rose, aurait-il vraiment des projets sérieux?

— Il vous les fera connaître lui-même, ma mère; mais voici l'heure d'aller au pâturage.

— Et au bois des aulnes, où il t'attend, n'est-ce pas?

dans la prairie, accourut à la hâte. Celui-ci fut frappé du danger que courait son ami et il se précipita à l'eau pour lui porter secours. Les deux autres, pour se rapprocher de ceux qui étaient en péril, montèrent dans un bateau qui, paraît-il, se trouvait à peu de distance. Mais leur têtes étaient encore trop chargées de vapeurs alcooliques; au lieu d'améliorer la position, ils ne firent que l'aggraver. Dans la manœuvre du bateau, ils perdirent l'équilibre et tombèrent tous deux à l'eau.

Toute cette scène ne s'est point passée sans cris et sans tumulte; la foule était déjà nombreuse sur l'autre rive. Grâce aux secours qu'ils ont reçu des habitants de Chacé, les deux derniers en ont été quitte pour un bain froid. Quant au premier jeune homme, sa position était inquiétante; le plongeur, après quelques instants de recherches, a été assez heureux pour le retrouver et pour le ramener à terre. Mais il était déjà sans connaissance, et ce n'est qu'après trois heures de frictions et de soins de toutes sortes, qu'il a repris ses sens.

Pendant tout ce temps, M. le curé et M. le maire de Chacé n'ont pas quitté l'auberge où avait été apporté ce pauvre malheureux.

Aujourd'hui, ces jeunes gens n'ont plus que le souvenir de leur aventure, et il faut espérer qu'elle leur servira de leçon.

Les personnes qui désirent convertir en 3 0/0 leurs titres de rentes 4, et 4 1/2 0/0 et leurs obligations trentenaires du Trésor, sont instamment priées de se présenter le plus promptement possible à la Recette particulière des finances de l'arrondissement de Saumur.

Tout retard peut être préjudiciale; si, en effet, la foule est trop nombreuse le 6 mars, beaucoup de porteurs ne pourront opérer la conversion. C'est ce jour, à 6 heures du soir, que sera dressé le procès verbal de clôture. Il est donc très-important de ne pas attendre le dernier moment.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

C'est aujourd'hui que s'ouvre dans le Sénat la discussion du projet d'adresse. Un assez grand nombre d'orateurs s'est, dit-on, fait inscrire; on cite les noms de MM. de la Rochejaquelein, de Royer, de la Guéronnière, de S. A. I. le prince Napoléon, de MM. Ségur d'Aguesseau, Piétri, le général Husson, l'amiral Desfossés, de Bourquey, Barthe, de Suleau, de Vincent, de Forcade la Roquette, général Montréal, Thayer, de LL. E. E. M. les cardinaux Morlot, Mathieu, Gousset et Donnet.

M. Granier de Cassagnac a été désigné cette année, comme l'année dernière, par la commission du Corps-Législatif, pour rédiger le projet d'adresse en réponse au discours de l'Empereur. On pense que le projet d'adresse pourra être lu à la commission vendredi. (Constitutionnel.)

Turin, 18 février. — Dans la chambre des députés, interpellé par M. Avezana, le baron Ri-

malheurs de nos temps.

— Béni soit l'ange qui m'a conduit ici! dit Frank avec confiance, j'y troyverai enfin les juges impartiaux que le monde m'a refusés... mon père, Joseph Macaye...

Frank se tut... Le bouleversement subit du visage de Marguerite avait arrêté la parole sur ses lèvres.

— Joseph Macaye, murmura-t-elle, les yeux démesurément dilatés et la bouche frémissante. Vous avez parlé de Joseph Macaye?...

— C'était le nom de mon père... Ne savez-vous pas que le Château-Neuf...

Marguerite saisit Rose par le bras, la repoussa en arrière et se plaça comme un rempart entre sa nièce et le fils du terroriste.

— Vengeance du ciel! la main de Rose s'est posée dans celle d'un Macaye!

Frank, éclairé par une révélation subite, recula vers la porte; dans le regard fixe et terrible de Marguerite il reconnut le regard des d'Harratuguy.

Rose, étourdie de ce coup, plus imprévu qu'un coup de foudre, ne devinait pas pourquoi on la séparait ainsi de celui qu'elle aimait avec la tendresse d'un premier amour, et quand il s'éloigna en jetant vers elle un cri de douleur, la pauvre enfant ne put comprendre qu'une chose, c'est que le cri de Frank en la quittant était celui du dernier adieu.

Rose n'alla au paturage ni ce jour-là ni le lendemain.

casoli déclare qu'il n'est pas dans l'intention d'envoyer des navires pour renforcer l'expédition du Mexique. Seulement il a jugé utile d'envoyer quelques frégates dans les colonies pour y protéger les sujets italiens. Une pétition des habitants de Bergame contre l'évêque a été renvoyée au ministre.

Pékin, 15 janvier. — L'insurrection dans la province de Canton et dans les provinces centrales fait des progrès. Les rebelles ont annoncé au consul anglais à Hankows qu'ils avaient l'intention d'attaquer cette ville, et, plus tard, Shanghai. Ils ont promis d'user de ménagement, mais aussi ils ont promis qu'en cas de résistance, ils détruiraient tout. — Havas.

ETAT-CIVIL du 16 au 31 janvier 1862.

NAISSANCES. — 16, Joseph Vacher, rue de Fenet; — Jules-Clément Dangles, Ecole de cavalerie; — 20, Gustave Proust, rue Duplessy-Mornay; — 21, Antoinette-Marie Michel, rue de Fenet; — 28, Maxime-Théodore Massacry, rue Royale; — 29, Gabriel-Ernest Prudhommeau, place du Marché-Noir; — Paul Mathieu, rue du Portail-Louis; — 30, Augustine Robineau, Grand'Rue; — Emile-Jean-Baptiste Cocard, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

MARIAGES. — 18, Jean-Baptiste-Eugène Garçon, cavalier de manège à l'Ecole de cavalerie, a épousé Anne-Joséphine Jaigu, domestique, tous deux de Saumur; — Joseph Perrault, sacristain, a épousé Geneviève Pinneteau, couturière, tous deux de Saumur; — 21, Marie-Désiré Gourdaux, corroyeur, de Tours, a épousé Marie-Louise Montaudon, couturière, de Saumur; — 28, Jean Etter, cavalier de manège à l'Ecole de cavalerie, a épousé Françoise Pontoire, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Daniel-Henri-Pierre Pasquier, 3 ans, rue du Marché-Noir; — 18, Victorine Jauquière, chapeletière, épouse de Grégoire Grégorum, à l'hôpital; — Célestine Brossier, couturière, 13 ans, à l'hôpital; — 19, Roux, mort-né, rue de Fenet; — 20, Pierre-Joseph Gadiolet, chasseur au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, 35 ans, célibataire, Hôpital militaire; — 21, Renée Chesneau, 2 ans, rue Basse-Saint-Pierre; — Marie Beillonnet, sans profession, épouse de Jean Rayat, rue de Fenet; — 22, Marie-Anne Fournier, sans profession, 16 ans, célibataire, rue de la Comédie; — Félix-Jean Fauchereau, 2 ans, rue Saint-Jean; — Jacques Delhumeau, facteur rural, 49 ans, rue Verte; — Casimir Gaulay, chirurgien militaire retraité, chevalier de la Légion-d'Honneur, 75 ans, célibataire, levée d'Enceinte; — 25, Fernand Mandaron, 9 mois, montée du Fort; — Renée Lebœuf, 83 ans, veuve de Louis Boucher, à l'hôpital; — Rose Girard, sans profession, 51 ans, épouse de Maurice Hubert, au Petit-Puy; — 26, Marie-Dorothee Brestin, sans profession, 76 ans, célibataire, rue Notre-Dame; — Jean-Baptiste Allain, propriétaire, 84 ans, rue de la Cour-Saint-Jean; — 27, Jean Rebeilleau, aubergiste, 71 ans, rue de la Cocasserie; — 29, René Mariet, ancien

Quelques gardeurs désappointés rôdèrent en vain autour du nid des bergers; mais aucun d'eux ne s'aventura à franchir la Midouse, du côté du bois des aulnes.

Le jour suivant, le petit Benoît se présenta chez la tante Marguerite, tout palpitant d'inquiétude. Il avait des nouvelles à donner et une curiosité bien naturelle à satisfaire.

— On ne vous a pas vue aujourd'hui au nid des bergers, mademoiselle Rose! dit l'enfant en perforant le seuil de son bâton ferré; vous auriez appris de curieuses choses; le maître du Château-Neuf a eu un nouvel accès de rage; il a tué un autre chien... Le pauvre animal s'obstinait à vouloir lui lécher les mains. Mais ce sera sa dernière exécution; il a disparu hier au soir en donnant à ses domestiques l'ordre de lui porter ses effets à Bayonne. Il se rend en Amérique; bon voyage à l'Homme-Noir... Mes brebis n'en verseront pas une larme.

Benoît, quittant des yeux son bâton tout en continuant son travail de tarière, n'avait pu deviner sur le visage de Rose l'effet de ses paroles. La jeune fille l'écoutait, immobile, avec cette insensibilité extérieure qui, à l'heure des résolutions violentes, donne aux âmes fortes l'apparence des statues.

(La suite au prochain numéro.)

meunier, 71 ans, à la Providence; — Ursule-Louise Sivrai, propriétaire, 83 ans, veuve de Jacques Chozamy, rue de l'Ancienne-Messagerie; — 30, Etienne-Amable Bretonneau, concierge de l'abattoir, 67 ans; — Louise-Emélie Ferbu, sans profession, 53 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas; — 31, Urbain Barbin, propriétaire, 44 ans, rue Ancienne-Route-de-Tours.

M. SICARD, Chirurgien-Dentiste à Tours, informe sa nombreuse clientèle qu'à l'avenir il séjournera à Saumur le 1^{er} samedi de chaque mois. — Hôtel Budan. (78)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 15 février 1862.

Revue politique de la semaine. — Buste de S. A. le Prince Impérial par M. A. Daubrée, de Nancy. — Courrier de Paris. — Michel Gervantes. — Inauguration du chemin de fer de Rome à Velletri. — Catastrophe de la mine d'Hartley. — Causerie dramatique. — Les dernières démolitions de la Cité. — La petite pêcheuse de Saint-Briac, roman (suite). — Une Chasse aux éléphants, à Ceylan. — Percement du mont Cenis. — Gazette du palais. — Revue trimestrielle des forces de terre et de mer. — Bulletin bibliographique. — Biot.

Gravures : Buste du Prince Impérial. — Inauguration du chemin de fer de Rome à Velletri. — Le Banquet. — Catastrophe de la mine d'Hartley. — Démolitions de la Cité. — Percement du mont Cenis. — Habitation des ingénieurs. — Ouvriers foreurs. — Machine à forer. — Entrée du tunnel. — Machines servant à envoyer de l'air dans les galeries. — Biot. — Rébus.

Le Dictionnaire de la Conversation est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne les Conversations Lexicon, publié par MM. Brockhaus à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 400 fr., celle-ci ne coûte que 195 fr.; les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La promulgation et l'application immédiate de la loi de conversion ont produit à la Bourse l'effet ordinaire qui résulte des faits accomplis : les spéculateurs, n'ayant plus l'attrait de l'inconnu, ont ralenti leurs transactions, le mouvement d'affaires a peu à peu perdu de son activité, en même temps que les arbitrages se poursuivaient entre le 3 et 4 1/2 p. 0/0. Les offres au comptant se multipliaient, et, bien qu'elles trouvassent facilement preneurs, leur influence et celle des arbitrages a contribué à abaisser le cours de la rente 3 p. 0/0, qui de 71.45 est descendu à 71.15. Nous croyons toutefois qu'il n'y a là qu'un temps d'arrêt dans le mouvement de reprise qui s'était déclaré auparavant.

Mieux soutenu par l'opération de la conversion le 4 1/2 p. 0/0 a progressé à 104.20.

Il n'en est pas de même des obligations du Trésor, dont la libération est exigée pour qu'elle puisse être convertie en 3 0/0 nouveau; elles ont été faiblement tenues.

Les actions de la Banque de France et celles du Crédit foncier sont en hausse. Cette amélioration est due au rôle que doivent jouer ces deux institutions vis-à-vis des porteurs du 4 1/2 p. 0/0, qui, acceptant la conversion, manqueraient de ressources immédiates. En outre, on parle toujours pour le Crédit foncier d'une nouvelle émission d'actions faite au pair.

Les cours du Comptoir d'escompte et du Crédit mobilier ont peu varié.

D'après un bruit qui s'accrédite, les compagnies françaises de chemins de fer s'occuperaient d'un remaniement des tarifs concernant les voyageurs et les marchandises. Le nouveau système pourrait, dit-on, recevoir son application lors de la prochaine substitution du service d'été au service d'hiver; la réduction des prix porterait spécialement sur les petites distances.

Une hausse subite s'est déclarée sur les actions de l'Orléans. Cette progression exceptionnelle a été déter-

minée par le bruit répandu d'une prochaine émission d'actions nouvelles au pair. Par une contradiction singulière, les obligations se maintiennent en hausse. Celles des chemins de fer français sont généralement au-dessus de 500 francs. Parmi les obligations étrangères, les anciennes de Séville-Cadix sont demandées de 272-50 à 275, et les nouvelles à 245, ce qui s'explique pour celles-ci par la proximité du paiement de leur coupon, qui aura lieu le 1^{er} mai.

Du 25 février au 12 mars sera ouverte la souscription aux actions de la Société du Canal de Gap. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cette affaire aussi importante qu'avantageuse. Il s'agit, on le sait, de construire un canal destiné à l'irrigation des fertiles campagnes qui

entourent la ville de Gap. Le gouvernement a accordé aux concessionnaires une subvention de 500,000 francs; de plus, en échange des dépenses de construction, les propriétaires riverains se sont engagés solidairement à payer, pendant 50 ans, une annuité de 25 francs par hectare. Le capital social a donc ainsi une garantie infaillible, perçue comme l'impôt, et assise sur la propriété foncière. Ajoutons que les conditions offertes aux souscripteurs sont des plus rémunératrices, puisque, pendant 4 ans que dureront les travaux, il sera payé semestriellement 4 p. 0/0 aux actionnaires, et qu'aussitôt l'achèvement du canal, chaque action sera remboursée avec une bonification de 25 p. 0/0. Les actions sont de 500 francs, payables par quarts de trois en trois mois. Le nom du

banquier qui patronne l'affaire, M. Dauchez de la Chaise, ne laisse aucun doute sur ses résultats. — E. DUTIL.
(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 13 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 55 cent. — Ferme à 70 50
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 100 10.

BOURSE DU 19 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 70 cent. — Ferme à 69 60.
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. 10 cent. — Ferme à 99 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

DEUX BELLES FERMES,

Situées commune de Vivy, nommées

LES PETITES ET GRANDES-RIVIÈRES,

Consistant en :

1^o Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues.

2^o Une petite maison de maître avec jardin clos de murs.

3^o Trente-un hectares quarante-un ares quatre-vingt-deux centiares de terre labourable; H. A. C. ci. 31 41 82

4^o Dix-sept hectares quatre-vingt-onze ares trente-un centiares de belles prairies, ci. 17 91 31

Total des contenance. 49 33 13

Le tout forme un bel ensemble, dans un site agréable, et d'une division facile et avantageuse à la spéculation.

S'adresser, pour visiter les lieux et pour traiter, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé. (62)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

Samedi prochain 22 février, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très-bon cheval, âgé de huit ans, provenant de la gendarmerie de Saumur.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, rue d'Orléans, occupée par M. le capitaine KABIS, avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser à M^e MARTIN-PAILLET, ou à M^e CLOUARD, notaire. (80)

A LOUER, une maison ayant plusieurs grands appartements, avec jardin, s'il est possible. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

A. LEBRUN,

Rue Saint-Laud, n^o 50, à Angers.

Fabrique de planches à bouteilles à la mécanique, par système de son invention (déposé), pour percer les trous coniques.

Le prix est à raison de 9 francs les cent trous, livrables à Angers. (Ecrire franco.) (57)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 21. — Dép. dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Batzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BOUÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (54)

POUDRE DIVINE. — SES PROPRIÉTÉS RÉELLES.

Guérison assurée, par son emploi, de toutes blessures graves, de plaies fétides, gangréneuses, dartres, ulcères, tumeurs blanches, abcès, chancres, teignes, lèpre, cancers et toutes plaies, blessures suppuratives; elle arrête instantanément l'infection que répandent certaines plaies, les nettoie de suite et les dégage de toutes sérosités pour ensuite les cicatriser promptement. Elle calme dès la première application les douleurs les plus intenses, et guérit TOUJOURS dans les cas mêmes les plus désespérés.

Plus de deux mille attestations, lettres originales, d'autant moins suspectes qu'elles émanent d'ecclésiastiques qui ont obtenu de cette Poudre des cures surprenantes, sont mises sous les yeux de tous ceux qui douteraient de la vérité de ce qui est dit ici.

Prix de la boîte de poudre de 275 à 300 grammes rendue FRANCO par toute la France :

- 1^o Pour MM. les Ecclésiastiques. 1 fr.
- 2^o Pour le public. 2
- 3^o Pour les affligés pauvres. 1
- 4^o Pour les malheureux, sur présentation d'un certificat d'indigence, GRATIS.

Adresser les demandes franco à M. MAGNANT Père, 22, rue de l'Eglise, Batignolles-Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8^o, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 63 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8^o à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.